

**Les grandes oubliées du redéploiement communal : quel avenir pour les bourgeoisies ?**

Aubin Montavon (Le Centre)

En mai 2025, le Gouvernement jurassien a initié, en étroite collaboration avec l'Association jurassienne des communes (AJC), un projet de redéploiement des structures communales. Ce projet s'appuie notamment sur les conclusions d'un rapport d'experts externes remis en septembre 2024. Celui-ci confirme les constats préalablement établis par le Gouvernement et recommande une réforme des structures communales afin d'atteindre une taille et un nombre de communes permettant de répondre aux exigences d'efficience administrative, financière et organisationnelle, tant pour les communes elles-mêmes que pour l'État dans ses relations avec elles.

Toutefois, tant le rapport des experts que le message du Gouvernement relatif à la mise en œuvre des recommandations abordent exclusivement la question des communes, sans évoquer explicitement la situation des bourgeoisies, qu'elles soient indépendantes ou intégrées à une commune mixte.

Or, le Canton du Jura compte treize bourgeoisies indépendantes ainsi qu'un nombre considérable de bourgeoisies intégrées à des communes mixtes. Ces collectivités disposent d'un patrimoine foncier et forestier significatif, assument des responsabilités spécifiques et constituent une composante historique et institutionnelle essentielle du paysage communal jurassien.

Ces derniers mois, plusieurs bourgeoisies – en particulier au sein de communes mixtes – ont engagé des réflexions structurelles d'ampleur.

La bourgeoisie de Vellerat a ainsi décidé sa dissolution, tandis que celle de Mettembert a opté pour un transfert de ses biens à la commune municipale. À l'inverse, la bourgeoisie de Courtételle a réaffirmé clairement sa volonté de maintenir son existence et son rôle institutionnel. Par ailleurs, au sein de la commune mixte de Haute-Sorne, les bourgeoisies de Courfaivre et de Bassecourt ont engagé un processus visant à retrouver une autonomie distincte de la structure mixte actuelle.

Ces démarches, situées aux extrêmes du spectre institutionnel – entre disparition, transfert patrimonial et autonomisation – illustrent une dynamique contrastée mais révélatrice des interrogations actuelles quant à la place et à l'avenir des bourgeoisies dans l'organisation cantonale.

**Dans ce contexte, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :**

- 1. Quelle est la vision du Gouvernement quant à l'avenir des bourgeoisies dans le Canton du Jura ? Le Gouvernement considère-t-il que le statut des autres communes prévu à l'article 120 de la Constitution cantonale demeure adapté aux réalités actuelles du canton ?**
- 2. Les conclusions du rapport d'experts de septembre 2024, ainsi que le message du Gouvernement relatif à la mise en œuvre des recommandations concernant le redéploiement des structures communales, s'appliquent-elles également aux bourgeoisies, qu'elles soient indépendantes ou intégrées à une commune mixte ? Dans la négative, pour quelles raisons les bourgeoisies ont-elles été exclues de la réflexion globale ?**
- 3. Le Gouvernement estime-t-il qu'une restructuration des bourgeoisies pourrait contribuer à améliorer l'efficience dans la gestion du patrimoine bourgeoisial ainsi que dans les relations institutionnelles avec l'État ?**

4. **Quelle est la procédure applicable lorsqu'une bourgeoisie intégrée à une commune mixte souhaite redevenir autonome ? Quelles autorités sont compétentes pour traiter une telle démarche et quelles sont les bases légales cantonales applicables en matière de séparation, de dissolution ou de réorganisation d'une bourgeoisie ?**
5. **Comment le Gouvernement entend-il garantir la préservation, la valorisation et la gestion durable du patrimoine bourgeoisial dans le cadre d'éventuelles restructurations communales ?**

Aubin Montavon (Le Centre)

### **Co-signataires**

- Anne Froidevaux (Le Centre)
  - Gauthier Corbat (Le Centre)
  - Vincent Eschmann (Le Centre)
  - Olivier Goffinet (Le Centre)
  - Marcel Meyer (Le Centre)
  - François Monin (Le Centre)
  - Magali Voillat (Le Centre)
  - Pascal Eschmann (Le Centre)
  - Sandra Hauser (Le Centre)
  - Eric Pineau (Le Centre)
  - Clément Piquerez (Le Centre)
  - Sylvain Quiquerez (Le Centre)
  - Karine Génesta-Nagel (Le Centre)
  - Guy Jubin (Le Centre)
  - Sébastien Piquerez (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 25 février 2026